

22/12 | 12:49 | mis à jour à 13:33 | Marina Alcaraz **Les salariés de PME ne recueillent qu'une petite part des bénéfices**

Les salariés des PME n'obtiennent que 11% des bénéfices des entreprises, loin derrière les actionnaires ou l'Etat, selon une étude de l'association ATH, fédérant des cabinets d'audit et de conseil.



Les salariés de PME n'ont qu'une petite part des bénéfices de l'entreprise. C'est la principale conclusion d'une étude de l'Observatoire ATH de l'information financière, portant sur les comptes de 450 PME. Quelque 32% des bénéfices de 2010* d'un échantillon de sociétés non cotées reviennent aux actionnaires (sous la forme de dividendes), 23% à l'Etat (sous la forme d'impôts sur les sociétés), 11% aux salariés (participations, intéressement, primes sur résultat) et les 34% restants à l'entreprise elle-même (pour financer ses investissements, son désendettement, etc.).

Si le profit à partager (pour les entreprises bénéficiaires) a augmenté de 13% entre 2009 et 2010 -passant en moyenne de 713.000 à 803.000 euros -, tous les acteurs n'en ont pas bénéficié de la même façon. La part pour les collaborateurs reste stable. Les dividendes ont globalement reculé. Les coupons versés au titre de l'exercice 2010 ont été généralement décidés au deuxième trimestre 2011, à un moment où l'environnement se faisait plus difficile. «La baisse des dividendes peut être interprétée comme un signe d'inquiétude vis-à-vis d'un avenir devenu incertain, souligne l'étude réalisée par 22 cabinets d'audit et de conseil. C'est le seul levier sur lequel les chefs d'entreprise peuvent jouer quant au partage des bénéfices.» A l'inverse, la part consacrée au développement de l'entreprise a grimpé.

Loin de la règle «des trois tiers»

Les auteurs soulignent que cette répartition est bien loin de la règle «des trois tiers» évoquée par Nicolas Sarkozy en 2009 -un tiers des bénéfices aux salariés, un tiers aux actionnaires et un tiers réinvesti dans l'entreprise. En retirant l'impôt sur les sociétés, les actionnaires s'octroient la part du lion, avec 42% du bénéfice, à égalité avec la part destinée au développement de la société, alors que les salariés, eux, ne perçoivent que 15% des profits. «Il faudrait donc que cette part double pour arriver à une répartition plus équitable», souligne Philippe Blin, expert comptable chez Sefac.

L'association fait plusieurs recommandations. Elle propose notamment de simplifier les outils de partage des bénéfices et/ou de fusionner les dispositifs de participation et d'intéressement.

MARINA ALCARAZ

** La valeur ajoutée se répartit entre salariés (salaires et charges etc.), Etat (impôts courants) et investissement et financement d'exploitation. Le solde est le bénéfice à partager (bénéfice net avec les primes sur résultats aux salariés)*

Photo : AFP/Remy Gabalda

L'étude d'ATH

Tous droits réservés - Les Echos 2011